

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 158

présenté par
M. Hetzel, M. Reiss, Mme Bassire et M. Teissier

ARTICLE PREMIER

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 46.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une telle disposition est trop intrusive.